

Date : 28/09/2020 à 18h00

Présents : Christophe CHARLES, Gérard BERTINI, Gérard LOCATELLI, Jean-Marie DEMANGEAT, Fabrice DEGOUTE, Lionel HERICHARD, Johan TEYSSIER.

Excusés :

Rédacteur : Christophe CHARLES et Sophie RUT

Permis en cours d'instruction :

PC0382152010008, SCI FREROTS, ZA la Noyerée, pour la construction d'un bâtiment d'activité. [En cours d'instruction.](#)

PC0382152010010, Mr et Mme FUZIER, chemin du Piot, pour la construction d'une maison individuelle. [En cours d'instruction.](#) Refus des ABF, problème toiture à 4 pans au lieu de 2 préconisés dans cette zone à proximité de la chapelle. Leur voisin (Mr Mme MARTINS) issus de la même division de parcelle ont eu un avis favorable des ABF pour le même type de construction. Le service instructeur précise qu'ils sont obligés de suivre l'avis des ABF, et donc de s'orienter vers un refus pour ce dossier.

PC0382151610009M01, Mr FAVRE Alain, route du Grand Mongey, pour une modification des baies vitrées, rajout de 2 groupes clim, création d'une piscine. [En attente des pièces complémentaires demandées par le service instructeur le 30/06.](#) Leurs voisins Mme BRAULT/Mr ROSSERO se plaignent du bruit insupportable des 4 blocs clim. La maison serait terminée depuis 1 an (mais pas de DAACT déposée) ils y habitent depuis août 2019. Relance faite par mail le 14/09 afin de compléter leur dossier, date butoir de complétude le 30/09. Relance faite le 21/09 par téléphone. **Pièces complémentaires déposée le 25/09.**

PC0382151910014M01, Mr et Mme SANIEL, 251 route du Grand Mongey, pour un mur de clôture à refaire, et rehausser de 2 mètres (+remblais). [Pièces complémentaires déposées, en cours d'instruction.](#)

Mr Lionel HERICHARD, adjoint, attire l'attention des membres de la commission sur ce dossier : « Je ne suis pas certain que le mur initial soit à 2 mètres. Le mur initial était tordu avec des fondations surement inadaptées. Les quantités d'eau + la terre risque de pousser sur un mur en agglo non ferrailé et non en bloc à bancher ferrailés avec des fondations adéquates (profondes comme le veulent les règles de l'art). Je

demandera à ce que le propriétaire puisse nous fournir une validation d'un bureau d'étude s'engageant sur la solidité, car les risques sont là en cas de grosses pluies et cela peut entraîner des coulées sur la route et sur les voisins en dessous ».

Avis défavorable de la commission urbanisme.

PC0382152010011, Mr LELEU et Mme TISSANDIER, 217 veille route du Plan, pour la rénovation d'une grange en maison d'habitation, et la construction d'une terrasse et d'une piscine. En attente des pièces complémentaires demandées par le service instructeur. Avis défavorable de la commission urbanisme, problème évacuation des eaux.

PC0382152010012, Mr VALETTE Gérard, 495 rue des Allobroges, pour la création d'un garage. En cours d'insctuction.

PC0382152010013, Mr MARTIN Jean-Michel, 2451 route de Serpaize, pour une véranda + cave, et 2 portes de garage. En cours d'instruction. Point de vigilance sur l'accès des 2 garages route de Serpaize, dangereux. Mail fait le 21/09 à Peggy Mabilon sur ce point. Projet à modifier.

PC0382151910003M01, Mr POISSON Loïc, 812 route d'Illins, pour une piscine et pool-house, et un enrochement + escalier paysagé. En cours d'instruction. RDV à prévoir sur place avec VCA et les élus.

Déclarations Préalables en cours d'instruction :

DP0382152010020, Les Canailles de Lulu – Mme ABEL-COINDOZ Cécile, 373 rue des allobroges, pour l'aménagement du local et la création de cloisons intérieures. Rejet tacite du dossier suite aux pièces complémentaires déposées le 05/09.

Rejet tacite du dossier, courrier envoyé cette semaine par le service instructeur.

DP0382152010022, Mr SERPRY Mathieu, 113 route de Villeneuve, lotissement les Hibiscus, pour un agrandissement et aménagement garage. N'a pas fourni les pièces complémentaires demandées par le service instructeur. Rejet tacite du dossier.

DP0382152010024, Mme CONSTANTIN Jacqueline, 134 rue des Marchands, pour une division en vue de construire (1 lot). ***Dossier accordé le 08/09/2020 car aucun motif de refus. Le stationnement des véhicules sera à prévoir sur la parcelle, aucun stationnement ne sera autorisé sur la chaussée. Des prescriptions sur l'accès ont été notifiées. Voir la note jointe à l'arrêté :***

Avis de gestionnaire de l'environnement	01/06/2020	09
Commune	VALLEY	
Adresse	124 rue des Marchands	
Commune	63500	
Type de demande	DTU	
N° de dossier	DTU 001 15 00 1002	
Nom du demandeur	CONSTANTIN	
Instructeur	LAURE SURDON	



Madame, Monsieur,

Vous avez sollicité l'avis de Vienne Condrieu agglomération, au titre de l'article R 423-53 du code de l'urbanisme, concernant la demande d'autorisation d'urbanisme référencée ci dessus.

Au vu du dossier que vous nous avez adressé, je vous informe que j'émetts un avis favorable.

Le demandeur devra toutefois respecter les conditions suivantes lors de la réalisation des travaux :

L'accès créé devra être établi perpendiculairement à la chaussée ;

La largeur de l'accès créé sera de 4 mètres au minimum ;

La partie de l'accès, située entre la limite de la voie publique et les seuils de portails créés, devra comporter une pente de 2%, orientée vers la voie publique ;

Le portail de l'accès créé sera implanté en recul de 5m (distance mesurée à la perpendiculaire depuis la limite de propriété) ;

Il est précisé que l'ensemble des frais liés à la création de l'accès sur la voie publique sont à la charge du demandeur.

Dans l'hypothèse ou une cloture soit projetée dans le cadre de l'autorisation d'urbanisme, il est rappelé que le demandeur doit impérativement solliciter un arrêté d'alignement auprès du service voirie.

Frederic Durand
Le 26/06/2020

COMMUNE
LUZINAY

DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

<i>Déposée le 12/06/2020</i> <i>Affichée le 12/06/2020</i>	<i>Complétée le 19/08/2020</i>	DP 038 215 20 10024
<i>Par :</i> <i>Demeurant à :</i> <i>Représenté par :</i> <i>Pour :</i> <i>Sur un terrain sis :</i> <i>Références Cadastres :</i>	Madame CONSTANTIN Jacqueline 134 rue des Marchands 38200 LUZINAY DIVISION 134 RUE DES MARCHANDS LUZINAY B 504	Surface de plancher déclarée : 0 m ² <u>Destination:</u> Habitation <u>Objet de la demande :</u> Création d'un lot A à bâtir d'une surface de 295 m ²

Le Maire :

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment son article L.422-1 relatif aux communes décentralisées
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Luzinay approuvé le 31 mars 2017,
Vu l'avis du service voirie en date du 26/06/2020,
Vu l'avis ENEDIS en date du 04/08/2020,

DECIDE

La déclaration préalable est accordée sous les réserves suivantes :

Le terrain est situé au regard de réglementation du Plan Local d'Urbanisme en zone UA, secteur sans aléas.

Les articles L111-11, R 111-2 et R111-27 du Code de l'Urbanisme restent applicables sur le territoire communal.

La présente décision ne confère aucun droit acquis au bénéfice du lotisseur et ne saurait préjuger de la délivrance du permis de construire.



LUZINAY, le 08/09/2020
Le Maire,

Christophe CHARLES

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

DP0382152010031, Mr MOTTET Nicolas et Mme GARCIA Estelle, 230 route de la Lombardière, pour une division en vue de construire (création d'1 lot de 480m2). [Pièces complémentaires déposées, en cours d'instruction.](#) Points règlementaires où le pétitionnaire doit apporter des éléments : accès, servitudes, coefficient d'espaces verts, retournement des véhicules. [Avis défavorable de la commission d'urbanisme.](#)

DP0382152010032, Mr VISOCCHI Julien et Mme PLAT Marylène, 73 lotissement le Calliolat, pour la création d'ouvertures et changement de bardage. [Arrêté favorable.](#)

DP0382152010033, Mme AKELIAN Françoise, 5 rue des Tilleuls, pour la pose d'une pergola. [Arrêté favorable.](#)

DP0382152010035, CONFORT SOLUTION ENERGIE pour Mr Yves VIRICEL, 86 route du Rozon, pour la pose de panneaux photovoltaïques intégrés à la toiture. [En attente des pièces complémentaires demandées par le service instructeur.](#) [Avis RTE vigilance ligne haute tension au-dessus de la maison, respect des distances de sécurité lors de la mise en œuvre.](#)

DP0382152010036, Mr GOURMAND Walter, 291 lotissement la Garenne, pour peindre les tuiles existantes de sa maison. [En cours d'instruction.](#)

Les élus de la commission attirent l'attention du pétitionnaire sur le fait que les travaux ne doivent commencer qu'à réception de l'arrêté d'urbanisme favorable.